

SÉANCE du 25 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel ANGUIVIEL, Maire.

Présents : Daniel ANGUIVIEL, , Christophe PHILIP, Henri MASSERAN, Julien SERRET, Lucile DESIR, Jean-Loup MATIFAT, Christine CARRIO, Jérôme BAGNOUL.

Excusés : Serge BUCHOU (représenté par Henri MASSERAN), Martine COSTANZO, Florence DAUDE.

Le secrétaire de séance est Henri MASSERAN.

* * *

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 20 octobre 2014. Le PV est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour

SMEG : Approbation du renforcement électrique de Campagnany (DEL 2014 033)

Monsieur le Maire fait part du courrier du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, indiquant que la réalisation des travaux de renforcement sur Campagnany ont été retenus. Ces travaux, d'un montant estimé de 40 000 € HT, financés par du FACE, seront réalisés et payés par le SMEG.

Il n'y aura pas travaux de télécommunication ni d'éclairage public en coordination. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette réalisation.

SIRP du COUTACH : approbation de la modification des statuts (DEL 2014 034)

Monsieur le Maire donne la parole à Christine CARRIO, vice-présidente du SIRP, qui indique qu'il est nécessaire d'adapter les statuts pour intégrer les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) suite à la réforme des rythmes scolaires. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout de la phrase « *L'organisation, le financement et l'encaissement des recettes liées aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)* » dans l'article 2 des statuts.

TELETHON : attribution d'une subvention (DEL 2014 035)

Le Maire informe qu'il a reçu la visite de représentants du Téléthon. Après discussion, l'attribution d'une subvention de 100€ est votée à l'unanimité, pour aider cette association, à l'entrée d'une nouvelle campagne de levée de fonds, dans sa lutte positive contre les maladies génétiques. Un virement de crédits sera effectué.

PLU : modification simplifiée (Mas de Volle, zone UC et zone 2Au) (DEL 2014 036)

Monsieur le Maire signale qu'il est nécessaire d'engager une procédure de modification simplifiée de notre document d'urbanisme afin de l'adapter à la loi et/ou à l'évolution de la commune dans laquelle toutes les zones peuvent être ponctuellement concernées. Il précise qu'il n'est pas question de toucher à l'essence du document (pas de rajout de terrains à la construction). Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité, avec une réserve de Christophe Philip qui souhaiterait un traitement des situations au cas par cas, le lancement de la procédure de modification simplifiée.

ENERGIES RENOUVELABLES : poursuite du projet (DEL 2014 037)

Monsieur le Maire indique que, pour que la Compagnie du Vent puisse poursuivre l'étude des deux projets présentés lors de la réunion de travail précédant la séance du 20 octobre 2014, une délibération du conseil est nécessaire. Concernant le projet éolien, une simulation visuelle d'impact est présentée aux membres du conseil municipal. Celle-ci montre que les deux principaux sites (Sauve et Corconne) ne sont pas concernés. Une réunion d'information sera proposée à la population lors de l'avancement du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Compagnie du Vent à poursuivre les deux études de création d'énergie électrique renouvelable sur la commune de Liouc, l'une sur la possibilité de générer un site de production de courant électrique à partir d'un champ photovoltaïque, l'autre à partir de l'énergie éolienne.

BAS-RHÔNE : étude de faisabilité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, à la demande d'un conseiller municipal, il a recueilli des informations sur une étude d'extension de l'adduction d'eau du Nord Sommiérois depuis Carnas vers Brouzet, Corconne et Quissac. Actuellement le projet concerne la zone Est de ce syndicat depuis Fontanès vers Moulézan. Sur le secteur Ouest une étude de faisabilité, qui date de 2011, a montré une demande insuffisante et un projet potentiel suspendu jusqu'après 2018. Liouc qui n'est ni dans le syndicat Nord Sommiérois, ni dans la concession du Bas-Rhône définie lors de sa création, devra trouver une solution cohérente dans la concertation lors du démarrage des études.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

BILAN DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA ROUVIÈRE :

Le Maire présente un bilan financier encore provisoire des travaux qui s'élève à 24 014,54 € HT soit 28 817,45 € TTC. L'acquisition de la parcelle jouxtant la rue de la Calade, en bordure du ruisseau, d'un montant estimé à 1 000 € frais compris, tarde en raison d'une indivision complexe. D'autre part, un devis a été demandé auprès des Chantiers d'insertion afin de procéder à la réfection imprévue du ruisseau du chemin du Mazet, en très mauvais état, qui risquerait de réduire à néant les investissements faits sur cette route. Tous les panneaux de circulation ne sont pas encore en place, des miroirs et des balises de sécurité seront aussi positionnés.

RESEAU PLUVIAL COMMUNAL :

Les intempéries de ces derniers mois nous confortent sur une réflexion de la gestion des eaux pluviales à l'échelle de la commune étant donné l'importance des réalisations d'urbanisation réalisées, en cours et à venir (PLU). Ce sera un travail important, imposé par les réalités de terrain, imprévu dans la campagne électorale, à gros budget mais probablement prioritaire dans les mois à venir étant donné l'évolution climatique.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Les problèmes concernant l'urbanisation et ses conséquences ont été abordés notamment sur la complexité de gérer les autorisations sur la zone agricole où aucune construction n'est possible, contrairement aux zones urbaines où peuvent être bâtis une piscine ou un abri voiture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.